

Département
de
Seine et Marne
Etat civil

Mairie de Jouarre

Jouarre, le 18 Mars 1920

Objet:
Union de mariage

A Monsieur le Procureur de la République
à Meaux

Monsieur le Procureur,

Par acte N^o 4 en date du
18 Mars 1920 reçu en notre mairie
A Gustave Albert Chauveau
né à Villeneuve sur Bellef, arrondissement de
Coulommiers le 7 Mars 1863
ci contracté mariage avec
M^{lle} Louise Blanche Sourcin
née à Trilbardou le 24 Avril 1896
En conséquence, je vous prie de
vouloir bien ordonner que cette mention
de droit, présente par l'art. 1^{er} de la loi
du 17 Août 1897, soit inscrite d'office en
marge de l'acte de naissance de en mariage
M^{lle} Louise Sourcin, Monsieur le Procureur,
l'assurance de mes sentiments distingués

Fait le 18 Mars 1920

L'ADJOINT

L. Ballard



Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant dix huit feuillets, cotés et paraphés par
nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de
Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur,
destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de
la Commune de Trilbardou, pendant le cours de
l'année 1865.

A Meaux, le 10 Décembre mil huit cent soixante-quatre.

L. O. de la Roche
S. O. de la Roche

N^o 1^{er}

Acte de Décès
de
Louis Edmond Ghisla
Perrain

Le 1^{er} Janvier.

Je
L'an mil huit cent soixante cinq, le
quatre Janvier quatre heures du soir, par
devant nous Adolphe Deliquier, Maire en
exercice public de l'état civil de la Commune
de Trilbardou, Jean Compagnon Michel Adolphe
Prosper Fournier, âgé de Cinquante Sept ans,
Charles Labitte, et Jules André Fournier,

Approuvé un mod
ray mil.

M. Pourcin

Notaire

age de vingt sept ans, aussi Caillou & habite
tous deux leuons majeurs, demeurant à
Orillardon; Le premier Coutin, genain, es-
le second Coutin, issus de Germain du dit lieu
ci après noyme; Lesquel nous ont déclaré
que Louis Edmond Chebrou Durain,
age de trois huit ans, Marcon ne a
Milly, Canton de Clays Couilly; de me-
en Marine, demeurant à Orillardon; fils
de Alphon Paul Kilare Chebrou Durain,
es de la Noire Marguerite Mariz, age de
Cinquant neuf ans, Coutinier, demeurant
à Orillardon; en epoux de Valentine
de Boyer, age de trois Cinq ans, Marchand
Epiciere, demeurant à Orillardon; est decedé
au meme lieu en son domicile, depuis huit
à dix Jours, et apres nous les apons
du Deces, avons de puis le present acte,
que les Declarants ont signe avec nous,
apres lecture faite.

Approuvé

Notaire

N. 2.

Acte de Naissance
de Emile Ernest
Reaume.

9 Janvier.

Lean mil huit cent soixante Cinq, Le neuf
Janvier, Cinq heures du soir; par devant nous
Archieve Deliquiere, Maire et officier public
de la Ville civil de la Commune de Orillardon;
est Comparee Quert Therese Reaume,
age de vingt trois ans, Maroniere, demeurant
à Orillardon; lequel nous a déclaré que



Mairie de Orillardon

N. 3.

Acte de Naissance
de Simon
Rain.

9 Janvier.

Le jour hui à deux heures du Matin, il
fut est né en son domicile un enfant
qu'il nous a présenté, et que nous reconnaissons
être du Sexe Masculin, et auquel il
a donne Le Nom de Simon de Guille Ernest;
lequel enfant a en de son legitime
Pere avec Leodie Adelle Richard,
age de vingt un ans, Marchandise, demeurant
à Orillardon avec son mari; Lesdites
proclamations et declaration nous ont été
faites en presence de Felix Augustin
Reaume, age de Cinquante huit ans,
Charretier, epoux du Declarant, et Armand
Francis Richard, age de Cinquante sept
ans, serrurier, beau pere du Declarant,
tous deux leuons majeurs, demeurant à
Orillardon; Lesquels ont ainsi que le
pere de l'enfant Comparant et Declarant,
signe avec nous le present acte de
Naissance, apres lecture faite.

Reaume

Richard
Notaire

Lean mil huit cent soixante Cinq,

Le neuf Janvier, Six heures du soir, par
devant nous Adalphe Deliquiere, Maire
et officier public de la Ville civil de la Commune
de Orillardon; est Comparee Simon
Raim, age de vingt quatre ans, Cultivateur,
demeurant à Orillardon; lequel nous a déclaré
que Cepard hui à trois heures et demi
du soir, il lui est né en son domicile un enfant

Le vingt-sept de cembre mil huit cent quatre-vingt-sept, par le registre de mariage de la commune de Montreuil-le-Main (Seine-et-Marne) il a été tenu au lieu de la célébration de mariage de Marin Guille Simon, né à Chailly le neuf Janvier mil huit cent soixante cinq avec la demoiselle Chandon Rose Marie, née au dit Montreuil le deux juillet mil huit cent soixante deux. Et devant nous notaire soussigné à la date d'aujourd'hui.

Eug. Halley

N. 4.

Acte de Mariage de
 Matrice Eleonore Bonenfant.

10 Janvier.

qu'il nous présente, et que nous reconnaissons être le père, Madecelin, en lequel il a donné Les Dénoués de mille Simon; lequel enfant il a eu de son légitime mariage avec Marie Céline Martin, âgée de dix-neuf ans en demi, Sans Profession, demeurant à Chailly avec son mari; Le dit présent acte et Déclaration, nous ont été faits en présence de Amédée Odry, âgé de trente-un ans, Marchand à Roubaix, et de Auguste Eugène Marin, âgé de vingt-deux ans en demi, Marin, Jean Pierre du Déclarant, tous deux témoins majeurs demeurant à Chailly; Lesquels ont ainsi que le père de l'enfant Comparant et Déclarant, signé avec nous le présent acte de naissance, après Lecture faite.

Marin Simon Amédée Marin

Le mari
 Le mari mil huit cent soixante cinq, le dix Janvier, sans Profession, demeurant au dit Montreuil-le-Main, par devant nous, Notaire soussigné, et officier public de la commune de La Commune de Chailly; Sans Comparant Jean Pierre Bonenfant, âgé de soixante-huit ans, Marinier en Pierre Louis Bonenfant, âgé de trente-neuf ans, Marinier, tous deux témoins majeurs demeurant à Chailly; Le premier témoin époux, et le second fils de la défunte et après



N. 5.

Acte de
 Naissance de
 Jules Théodore
 Pottier.

13 Janvier.

nommée; Lesquels nous ont déclaré que Matrice Eleonore Bonenfant, âgée de soixante-huit ans, Marinier, née et demeurant à Chailly; et fille des défunts Claude Théodore Bonenfant, et de Marie Genevieve Desmet, ses époux de Jean Pierre Bonenfant, premier témoin et Defus nommé; est de l'âge de dix-neuf ans, au dit Montreuil-le-Main, sans Profession, second témoin et Defus nommé, avec lequel elle demeurait avec son mari, aujourd'hui, et décédé en demi; et après nous être informés que les Déclarants ont signé avec nous après Lecture faite.

J. P. Bouchet & P. Bouchet
 Notaires

Le mari mil huit cent soixante cinq, le quatorze Janvier, à midi; par devant nous Adolphe Dedignieux, Maire en officier public de la dite ville de la Commune de Chailly; et Comparant Eugène Pottier, âgé de vingt-deux ans, Marinier, demeurant à Chailly; lequel nous a déclaré qu'il a eu de son mariage un fils, il lui est né en son domicile au domicile qu'il nous présente, et que nous reconnaissons être le dit de son mariage, en lequel il a donné Les Dénoués de Jules Théodore; lequel enfant il a eu de son légitime mariage avec Marie Victoire Waskotwie, âgée de vingt-quatre ans, Sans Profession,

Décidé le deux
octobre mil neuf cent
quarante cinq à
M. Liers - s. Moirin
(S. et Mo) - Caribardou
le six octobre mil
neuf cent quarante
cinq

Pour le Maire absent
l'Adjoint

Essequel

Demurant à Caribardou avec son mari ;
Desdites Présentation et Déclaration nous ont
été faites en personne par Jean Baptiste
Bardou, âgé de trente trois ans, Marié, et
de Alexandre Dominique Duquette, âgé de
trente quatre ans, et de M. Marié, tous deux
Majors demeurant à Caribardou, et
proches voisins du Déclarant ; Desquels
nous aussi que le père de L'epoux Conjurant
en Déclarant, signé avec nous le présent
acte de Mariage, après Lecture faite.

Cujus Actus

Pluyette Baptiste veufant

N. 6.

Acte de
Mariage

Jules Germain
Mariat,
et
Emilie Amie
Perruill.

Le jour

Pau mil huit cent quarante cinq, Le
Mardi vingt quatre Janvier, nous soussignés, Le
Procureur, et A. Dolphet, Substitut, et
de la Commune de Caribardou, par l'officier public
de L'Etat Civil et Jure Conjurant, présents dans
la Mairie, Communauté de Caribardou, Mairie,
âgé de vingt cinq ans, et de M. Agost Boyer,
demeurant à Caribardou, sur Carib, de M. Marié,
et de Caribardou, et de M. Marié, de M. Marié,
le sieur Marié, mil huit cent trente neuf, fils
majeur de Jean Pierre Germain Mariat, âgé de
cinquante trois ans, Précepteur des Contributions
Directes, et de Marguerite Justine Grouet, âgée
de cinquante cinq ans, sans Profession, demeurant
ensemble au lieu Caribardou ; Lesquels ici présents
en personne, nous ont déclaré consentir au



présent Mariage d'une part. Et de l'autre
Mme Perruill, âgée de vingt cinq ans,
sans Profession, née à Caribardou, et d'après
de Octave, mil huit cent quarante trois, domiciliée
au même lieu, fille majeure de Jean Pierre
Perruill, âgé de cinquante cinq ans, Dabitant
de Caribardou, et de Marie Victoire Paradis,
âgée de quarante six ans, sans Profession,
demeurant ensemble à Caribardou ; Lesquels
après les avoir entendus en personne, nous ont
déclaré consentir au présent Mariage
d'autre part. Le tout en ce sens. Certificat
nous qu'il résulte de cet acte de Mariage
de l'epoux et de l'epouse qui nous ont été présentés
et qui nous avons vus et examinés, et que nous avons
après de paratiches par nous, et par les parties
produisant, et testez nous, au présent
acte. D'après la loi de M. Liers, mil
huit cent cinquante, nous avons insinué
les deux futurs epoux, ainsi que les personnes
présentes autorisant le présent Mariage à nous
déclarer s'il nous est fait entre eux un
Contrat de Mariage, lequel nous ont tout
attesté qu'il en est ainsi, par le
Maire de Mairie de Caribardou, notaire à
la résidence de M. Liers, Carib, de Clays, Souilly,
de M. Marié, et de M. Marié, et de M. Marié, et
de M. Marié, de cette attestation, un Certificat délivré
par ledit Notaire nous a été remis, et que nous avons
requis sous les yeux, lequel après avoir été
présenté par nous et par les parties produisant,
testez nous, au présent acte ; Lesquels
nous ont requis de procéder à la célébration
du Mariage projeté entre eux, et pour

les Publications ont été faites en notre Mairie,
 Les Dimanches premiers des mois Janvier, comars,
 à 8 heures de midi, et aussi en la Mairie de
 Aisy sur Oise, les Dimanches premiers des mois
 Janvier, aussi comars, à 8 heures de midi, d'après
 un Certificat délivré par M. le Procureur
 de Aisy sur Oise, en date du deux Janvier
 présent Mois, qui nous a été remis, et que
 nous avons aussi sous les yeux; Lesdits Certificats
 légalisés, après avoir été paraphés par nous,
 et par la partie produite, et restés annexés
 au présent acte. A aucun opposition, audit
 Mariage ne nous ayant été signifié, faisant foi
 et aut requisites; après avoir donné Lecture de
 toutes les pièces ci-dessus mentionnées, ainsi que
 des Chapitres six du Code Napoléon, relatif au
 Mariage; avons demandé au futur époux, s'il
 a le futur épouse, s'ils n'ont point de prendre
 pour mari ou pour femme, Chacun d'eux
 aucun répondant séparément et affirmativement
 avons déclaré qu'il n'en est pas, que le
 Sieur Jules Philippe Maciel, et la
 Demoiselle Emilie Anne Vermille,
 étaient unis en Mariage. De quoi
 avons dressé acte sur de Champ, en
 présence des Français Joseph Maciel,
 âgé de soixante deux ans, Propriétaire,
 demeurant à Cicoy en Oise, oncle paternel de
 L'époux; de Louis Philippe Collet, âgé de
 trente deux ans, Vendeur, demeurant
 à Chagny, Sully, beau frère de l'époux;
 de François Alexandre Mariaval,
 âgé de cinquante deux ans, Charpentier
 et Cathain, demeurant à Germigny l'évêque,



N^o 7.
 Acte de Naissance
 de
 Françoise Julie
 Report.
 27 février.

oncle paternel de l'époux; de
 Vermille, âgé de soixante ans, Propriétaire
 demeurant à Combarain, Cantons de Aisy,
 oncle paternel de l'épouse, et tous quatre
 demeurant au lieu de Aisy; lesquels ont signé, que
 toutes les formalités, énoncées ci-dessus, ont été
 faites, et prescrites, après Lecture faite.
 Et. L'acte
 de Naissance
 de la
 27 février
 par Mr. Mariaval
 et
 de signeur

L'An mil huit cent soixante
 Cinq, Le vingt deux février, oncle
 Sieur Du Natin, Procureur nous
 et Solliciteur de la Commune en officier
 public de l'Etat civil de la Commune
 de Trilbardou, est Comparu François
 Leport, âgé de vingt cinq ans, Berger,
 demeurant à Trilbardou, lequel nous
 a déclaré qu'il est à cinq heures du
 jour, il lui est né en son domicile

+ Hélène Sidonie
Approuve Les deux
Témoins Comme bon,
et le Témoin De Place
Roya's nul.

Le Part, A. Garnier

Giles Sidonius

une Enfant qu'il nous présente, en
que nous reconnaissons être du
Sexe féminin, en à laquelle il
a donné Les Prénoms De François
Julie; laquelle enfant il a eu De
son légitime Mariage, avec Dorthe
Levit Carre, âgé De Vingt quatre
ans et demi, d'une Profession demeurant
à Chillyardou avec son mari, Ledites
présentation et Déclaration nous ont été
faites en présence De Sylvain Gros,
âgé De Trente six ans, Derges,
Auguste Sidore Garnier, Jan, De
Haut, Demourant à Chillyardou,
et de plusieurs autres, tous Deux
légitimes Mariages demeurant à Chillyardou,
et proches Voisins Du déclarant; Lesquels
ont avoué que le père De l'enfant comparant
en Déclarant, a signé avec nous le présent
acte De Naissance, après lecture faite.
F. Part Gros, A. Garnier

N^o 8.

Acte De
Naissance
De
Estelle Fanny
Foy. 1.

2 Mars.

Par un huit cent soixante Cinq,
Le deux Mars, Cinq heures Du soir, a été
devant nous Adolphe Deliquier, Maire
et officier public de l'Hôtel civil de la
Commune de Chillyardou, est comparu Louis
Alexandre Foy, âgé de Vingt cinq ans,
demeurant à Chillyardou;
lequel nous a déclaré que Ce jour, lui à dix
heures Du matin, il lui est née en son
Domicile une Enfant qu'il nous présente,
en que nous reconnaissons



N^o 9.

Acte De
Naissance
De
Amandine
Bettorent.

19 Mars.

Ob
être Du Sexe féminin, en à laquelle
il a donné Les Prénoms De Estelle
Fanny; laquelle enfant il a eu De son
légitime Mariage, avec Louis felicité
Maurand, âgé De Vingt trois ans, sans
Profession, demeurant à Chillyardou avec
son Mari; Ledites présentations et
Déclarations nous ont été faites en présence
De Pierre Louis Etienne Foy, âgé De
soixante neuf ans, demeurant sur tout
après Du déclarant, et Pierre Honoré
Foy, âgé De quarante cinq ans, d'Anverset,
Héros Poudin Déclarant, tous deux témoins
légitimes demeurant à Chillyardou; Lesquels
ont avoué que le père De l'enfant comparant
en Déclarant, a signé avec nous le présent
acte De Naissance, après lecture faite.
Le 19 Mars
ple Foy
Amandine Bettorent

Décédé à
Trilbardou le
dix-septième janvier mil
neuf cent cinquante
quatre - Trilbardou
le jour susdit
LE MAIRE,

Alexandre
J.

Le Titulaire de Amanzine; laquelle
enfant, il a eu de son légitime mariage,
avec Isabelle Leprieux de Debraupuis, avec
de trente ans, sans Profession, demeurant à
Trilbardou, avec son Mari; Lesdites
présentation et Déclaration nous ont été faites
en présence de Alexandre Dominique
Pluyette, âgé de trente quatre ans Nanturois,
et Eugène Pothier, âgé de vingt sept ans
Berger, tous deux témoins majeurs demeurant
à Trilbardou, en proche voisinage du
Déclarant, lesquels ont ainsi que le père
de l'enfant comparant et déclarant,
signé avec nous le présent acte de
naissance, après lecture faite.

Pluyette Eugène Pothier
A Mettenen

N^o 10.
Acte de Décès
de
Clementine
Manchon.
29 Mars.

Par mil huit cent soixante cinq, le
quatre Mars, dix heures du soir; par
devant nous Adolphe Dedaigne, Maire
et officier public de l'état civil de la Commune
de Trilbardou; sous Comparant Stanislas
Alexandre Dubois, âgé de trente cinq ans
Nanturois, et François Maurice Manchon,
âgé de soixante trois ans, Berger, tous
deux témoins majeurs demeurant à Trilbardou;
Le premier témoin, époux, et le second, père
de la défunte et après nommée; Lesquels
nous ont déclaré, que Clementine Manchon,



Trilbardou

N^o 11.
Acte de
Décès
de
Cécile
Lefevre.
11 Avril.

âgée de vingt neuf ans, moins quatorze
jours, sans Profession, née à Vignely,
Canton de Claye duilly, Arrondissement
de Meaux, Département de Seine et Marne;
demeurant à Trilbardou, fille de François
Maurice Manchon, second témoin ci dessous
nommé, et de Marie Cécile Adrienne
Marchet, âgée de soixante trois ans
sans Profession, demeurant ensemble à
Trilbardou, et épouse de Stanislas
Alexandre Dubois, premier témoin
ci dessous nommé, est décédée au
Trilbardou au domicile de son mari
avec lequel elle demeurait, hier à quatre
heures du soir; et après nous être
assuré de l'acte, nous avons dressé le
présent acte, que nous avons signé
seul, après lecture faite, des deux témoins
ci dessus nommés nous ont déclaré en faveur
Signer.

Par mil huit cent soixante cinq,
le quatre Avril, cinq heures du soir; par
devant nous Adolphe Dedaigne, Maire
et officier public de l'état civil de la
Commune de Trilbardou; sous Comparant
Nicolas Cartier, âgé de trente neuf ans,
Berger, et Paul Félix Nausse, âgé de
trente trois ans, Marchand, tous
deux témoins majeurs demeurant à Trilbardou;
Le premier témoin, gendre, et le second, proche

Voisin de la défunte ci après nommée, Lesquels nous ont déclaré que Cécile Leferre, âgée de soixante et neuf ans en demi sans Profession, née à Rouville, Canton de Crepiz en Valais, s'adressant de Jussis (Cité), demeurant à Trilbardou, fille de défunte Demys Leferre, en son Cécile Claude, en vertu de l'acte notaire de Robert de Scler audin Rouville le vingt-sept mai mil huit cent soixante, est décédée audin Trilbardou, au domicile de son gendre premier témoin ci après nommé, chez lequel elle vivait à pension alimentaire, au moment de sa déhiscence au Notaire; et après nous être assurés du Dica, avons dressé le présent acte, que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

Contre Nous

Notaire

N^o 12.

Acte de
Noces
de
Eli Vincent
Regnier.

23 Avril

Par nous, mil huit cent soixante cinq, le vingt trois Avril, quatre heures du soir, par devant nous, Adolphe Dedignies, Maire en office public de l'état civil de la Commune de Trilbardou, dont Comparses François Rogge Frère, âgé de quarante deux ans, Manumortier en France, domicilié à Vaudescal, âgé de quarante quatre ans, Justitiable, tous deux habitant et majeurs demeurant à Trilbardou, en présence voisine du défunt ci après nommé, Lesquels nous ont déclaré que Eli Vincent Regnier,



N^o 13.

Acte de
Mariage
de
Antoine Octave
Croisvallet
et Aglaé
Virginie
Cognillat
le 20 Mai

âgé de cinquante deux ans en demi, Manumortier, né à Lecheray, Canton de Laque, demeurant à Trilbardou; fils de Simon Pierre Regnier, âgé de soixante quinze ans, Manumortier, en de Marie Charvonne Virginie Croisvallet, âgée de soixante quinze ans, sans Profession, demeurant ensemble à Lecheray, et lespons de Marie Louise Céline Joyet, née de cinquante cinq ans, Manumortier, demeurant à Trilbardou, est décidé au même lieu et au son domicile, aujourd'hui à onze heures du Notaire; et après nous être assurés du Dica, avons dressé le présent acte, que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

Notaire
Adolphe Dedignies, Maire

Par nous, mil huit cent soixante cinq, le Samedi vingt Mai, onze heures du Notaire, par devant nous, Adolphe Dedignies, Maire de la Commune de Trilbardou, et officier public de l'état civil, dont Comparses publiquement dans la Mairie, Commune, Antoine Octave Croisvallet, âgé de vingt trois ans en demi, Manumortier, né à Trilbardou le neuf Novembre mil huit cent quarante un, et en de son père avec ses parents, fils majeur de Antoine Jurey Croisvallet, âgé de cinquante un ans, aussi Manumortier, en de Victoire Eloïse Tavernier, âgée de quarante six

ans, sans Profession, demeurant ensemble à
Cribbardon, Lesquels ici présents en personne,
nous ont déclaré Consentir au présent
Mariage d'une part. Et Marie
Aglaé Virginie Coquillard, âgée de
vingt un ans, sans accouchés, Domestique,
née au hameau de Genervay, Commune
de Guillard, Canton de Arrondissement
de Coulouvrier, Demeurant en Marie,
de vingt six ans, nul bon, luit quarante
quatre, demeurant à Cribbardon, fille
majeure de Pierre Louis Lestre Coquillard,
âgé de quarante neuf ans, Charretier, et
de Marie Anne Claudine Aglaé
Lemard, âgée de quarante neuf ans,
sans Profession, demeurant ensemble au hameau
de Genervay, Commune de Guillard,
Lesquels aussi ici présents en personne,
nous ont déclaré Consentir au présent
Mariage d'autre part. Le tout en
ce desus constaté, ainsi qu'il résulte des
Actes de Naissance de L'époux, et de
L'épouse, qui nous ont été produits, et
que nous avons sous les yeux; lesquels
après avoir été paraphés par nous, et
par les parties, précédentes, resteront
unies au présent acte. Et après
de loi, six filles nul bon, luit cinquante,
nous avons interpellé les deux futurs
époux, ainsi que les personnes présentes
aujourd'hui le présent Mariage, à nous
déclarer s'il avoit été fait entre eux
un Contrat de Mariage, Lesquels
nous ont tous attesté qu'il n'en n'avoit



pas été fait. Lesquels nous ont requis de
procéder à la Célébration du Mariage
projeté entre eux, et sous les Publications
qui ont été faites en Notre Mariage Le
Diman dix huitième Avril dernier, en sept
Nois courant, à l'heure de midi. Aucune
opposition au dit Mariage ne nous ayant été
signifiée, et nous n'obij à deux requêtes;
après avoir eue lecture de toutes les pièces
et desus mentionnées, ainsi que du Chapitre
six du Code Civil relatif au Mariage, j'avons
demandé au futur époux en a la future épouse
s'ils voulaient se prendre pour mari et pour
femme; chacun d'eux ayant répondu séparément
et affirmativement, avons déclaré au nom
de la loi, que le Sieur Antoine Octave
Crosvalley, et la Demoiselle Marie Aglaé
Virginie Coquillard, étaient unis en Mariage.
Et qui avons dressé acte sur le Champs
en présence de Pierre Julien Camerut,
âgé de cinquante un ans, Mécennois, demeurant
à Cribbardon, oncle maternel de l'époux; de
Magloire Pierre Camerut, âgé de quarante cinq
ans, Mécennois, demeurant à Paris, rue du petit
Chaud Nommé quatorze cité Douffles et
Nommé sept oncle maternel et parrain de
L'époux; de Nicolas Cartier, âgé
de trente neuf ans, Berger,
de Eugène Alexandre Charles,
âgé de trente six ans, Mécennois
Nous deux demeurant à Cribbardon,
et tous deux amis de L'époux;
Lesquels ont ainsi que les parties

Contractants, Signé avec nous le présent
acte, après lecture faite, excepté le père
de L'époux, et les père et mère de L'épouse, qui
nous ont déclaré ne savoir Signer
Virginie Equillard & Co. Croisilles
N^o 14. Gavarnier Partier
caebauley Bardonville
A desigimur M. Caron,

N^o 14.
Acte de Naissance
De
Abel
Dubois.
6 Juin.

L'an mil huit cent soixante cinq,
le six Juin, quatre heures du soir, par devant
apud Adolphe Dedignieres Maire en
officier public de L'état civil de la Commune
de Crilbardon, est comparu Magloire
Stanislas Dubois, âgé de trente trois ans,
Maconnais, demeurant à Crilbardon, lequel
nous a déclaré que ce jourd'hui à trois
heures du matin, il lui en né en son
domicile un enfant qu'il nous présente,
et que nous reconnaissons être du sexe
Mâle, et qu'il a donné le
Prénom de Abel, lequel enfant il
a en de son légitime Mariage, avec
Rosalie Caron, âgée de trente un
ans, sans Profession, demeurant à Crilbardon
avec son mari; Lesdites présentation et
déclaration nous ont été faites en présence
de Charles Hippolyte Dubois, âgé de
quarante six ans, Marchand Epiciers,
frère du Déclarant, et Alfred Désiré
Roin, âgé de trente trois ans, Maconnais
proche voisin du Déclarant, tous deux
Majeurs demeurant à Crilbardon;

N^o 15.
Acte de Mariage
De
François Louis
Rochard
et
Lélie Rosalie
Rochard.

19 Juin
+ dix
apparaît la reconnaissance
et un mot sage ml.
Lélie Rochard & Co. records
Mauvais Signes
C. S. Rogus
Leclaire
Dantary
A desigimur

210
Lesquels ont signé avec nous le présent
acte après lecture faite, excepté le père
de L'époux Comparant, qui nous a déclaré
ne savoir Signer. Le Maire
Dubois
A desigimur
L'an mil huit cent soixante cinq, le
Samedi 19 Juin, onze heures du matin;
Par devant nous Adolphe Dedignieres
Maire de la Commune de Crilbardon, en
officier public de L'état civil; son Comparant
publiquement dans la Maison Commune
François Louis Rochard, âgé de vingt
neuf ans et demi, Chauffeur mécanicien, né
à Crilbardon le premier Juillet mil huit
cent trente cinq, et y demeurant avec ses
père et mère; fille Aîné de Filles
Augustin Rochard, âgé de cinquante neuf
ans, Charretier, et de Victoire Virginie
Piquet, âgée de cinquante quatre ans, sans
Profession, demeurant ensemble à Crilbardon;
Lesquels ici présents en personne, nous
ont déclaré consentir au présent mariage
d'une part. Et Lélie Rosalie
Rochard, âgée de vingt un ans et demi,
D'ouestrique, née à Crilbardon le trois
Octobre mil huit cent quarante trois,
et y demeurant avec ses père et mère;
fille majeure de Laurent Rochard,
âgé de cinquante sept ans, Charretier,
et de Marie Robe Dechaupuis, sans
Profession, demeurant ensemble à Crilbardon;

Lesquels aussi ici présents en personne, nous
ou Déclaré convenir au présent Mariage, d'autre
part. Le tout est ci dessus constaté, ainsi
qu'il résulte des actes de Noces, des
futurs époux et de la future épouse, qui nous
ou ont été produits, et que nous avons sous les yeux;
Lesquels après avoir été paraphés par nous,
et par les parties produisantes respectives
amovées au présent acte. D'après la
Loi du dix juillet mil huit cent cinquante,
nous avons interpellé les deux futurs époux,
ainsi que les personnes présentes autorisant
le présent Mariage, à nous déclarer s'il
avait été fait entre eux, un Contrat de
Mariage; Lesquels nous ont tous attesté
qu'il n'en avait pas été fait.

Lesquels nous ont requis de procéder à
la célébration du Mariage projeté entre
eux, en Don. Les Publications ont été faites
en notre Noire, Les Dimanches vingt un
et vingt huit Mai dernier, à l'heure de l'ordie.
Aucune opposition au dit Mariage ne
nous ayant été signifiée, faisant droit
à leur requête; après avoir donné lecture
de toutes les pièces ci dessus mentionnées,
ainsi que du Chapitre dix du Code Napoléon
relatif au Mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse,
s'ils voudraient se prendre pour mari
et pour femme; chacun d'eux ayant
répondu à l'apparement et affirmativement,
avons Déclaré au nom de l'officier, que le
dieu François Louis Réaume, et la

211
Demoiselle Kélie Rosalie Brocard,
étaient unis en Mariage. Le tout
avoir été acte sur le Champ, en
présence de l'Officier d'Etat, âgé de
quarante trois ans; M. Deminot, Demeurant à
Paris, Rue Saint Antoine, Nommé trente
deux, oulé maternel de L'époux; de Jean
François de L'époux; de quarante sept ans
Culbertain, Demeurant à Dampmart,
Canton de Laque, Seine et Marne; Cousin
germain de L'époux; de Louis Dantan,
âgé de trente ans jardinier, Demeurant à
Larrey, Département de Seine et Oise; Parrain
de L'épouse; de Antoine Crézime Debeaupuis
âgé de soixante trois ans; M. Barouvier, Demeurant
à Culbertain, oulé maternel de L'épouse et
tous quatre témoins majeurs; Lesquels ont
ainsi que les parties Contractantes signé
avec nous le présent acte après lecture faite,
excepté le père et la mère de L'épouse, et le
dieu Antoine Crézime Debeaupuis, quatrième
témoin, ci dessus nommé qui nous ont déclaré
ne savoir signer.

Nel Brocard & C. Officiers
Maire, Juge et J. Regis
Déclaré
Dantax
d'officier

N^o 16
Acte de Décès

De
Joseph
Chardon.

27 Juin.

Par un mil huit cent soixante cinq, le
vingt sept Juin, aux heures du Matin; par
devant nous Adolphe Dediquiers, Maire en
officier public de l'Etat civil de la Commune
de Trilbardou; sous Comparus Julien Alexandre
Chardon, âgé de trente un ans, Manouvrier, et
Louis Germain Germain, âgé de trente huit
ans, aussi Manouvrier, tous deux témoins majeurs
demeurant à Trilbardou, le premier père, et
le second oncle maternel du défunt ci après
nommé; lesquels nous ont déclaré que
Joseph Chardon, âgé de trois mois vingt
trois jours, sans Profession, ne se demeurant
à Trilbardou; fils de Julien Alexandre Chardon,
premier témoin ci dessus nommé, et de Julienne
Julie Métayer, âgée de trente ans, sans
Profession, demeurant à Trilbardou avec son
mari; en Décès au même lieu, au domicile
de ses père et mère, aujourd'hui à neuf heures
du matin; et après nous être assés de Décès,
avons dressé le présent acte que le déclarants
ont signé avec nous, après lecture faite.

Chardon Germain
L'officier public

N^o 17
Acte de
Naissance
De
Clair Felicité
Marland.

10 Juillet.

Par un mil huit cent soixante cinq,
Le dix Juillet, neuf heures du Matin; par
devant nous Adolphe Dediquiers, Maire en
officier public de l'Etat civil de la Commune
de Trilbardou; est Comparus Denis Alexandre
Marland, âgé de quarante cinq ans, Manouvrier,
demeurant à Trilbardou; lequel nous a
déclaré qu'il vient à trois heures du Matin,

N^o 18.

Acte de
Décès
De
Emilie Cornelia
Jacquinet.

16 Juillet.

il lui est née en son domicile, une Enfant
qu'il nous présente, et que nous reconnaissons
être du sexe Féminin, et à laquelle il
a donné les Prénoms de Clair Felicité;
Laquelle enfant il a eu de son légitime Mariage
avec Urbain Aubert, âgé de quarante six
ans, sans Profession, demeurant à Trilbardou
avec son mari; Lesdits présentation et déclaration
nous ont été faites en présence de Jean Louis
Gastien, âgé de quarante trois ans, Cocheron,
et Louis Etienne Dourier, âgé de trente trois
ans, Verger, tous deux témoins majeurs demeurant
à Trilbardou, et proches voisins du déclarant;
Lesquels ont signé avec nous le présent acte;
après lecture faite, excepté le sieur Louis
Gugue l'Domier, second témoin ci dessus nommé,
qui nous a déclaré ne savoir signer.

L'officier public
Gastien Marland

Par un mil huit cent soixante cinq,
le dix sept Juillet, sept heures du
Matin; par devant nous Adolphe
Dediquiers, Maire en officier public de
l'Etat civil de la Commune de Trilbardou;
sous Comparus Joseph Benoit Chappé,
âgé de vingt huit ans, Manouvrier, et
François Armand Diachard, âgé de cinquante
deux ans, Verrier, tous deux témoins
majeurs demeurant à Trilbardou, le
premier père nourricier, et le second proche
voisin de la défunte ci après nommée;

Lesquels nous ont déclaré qu'Emilie
 (Cornélie) Jacquinat âgée de Cinq
 mois quatre jours, sans Profession, née à
 Meaux le Dix septiesme Janvier, au nombric
 à Trilbardou, fille de Simon Edouard
 Jacquinat, âgé de quarante six ans, Charretier
 ex de Cornélie Rivière, âgée de
 trente ans, Couturière, demourant ensemble
 à Meaux, en décès, au dit Trilbardou,
 au domicile du sieur Joseph Henri Prappa,
 chez lequel elle étoit en nourrice, hier à
 trois heures du soir; et après nous être
 assurés du Dées, avons dressé le présent
 acte, que les déclarants ont signé avec
 nous, après lecture faite.

Prappa Prappa
 L. Signifié

N° 19.
 Acte de
 Dées
 De
 Alexandre Hermand
 Leopold Reaume
 L. Signifié

Acte de Dées
 En mil huit cent soixante Cinq,
 Le Vingt Cinq Jour Dix heures du
 Matin; j'assisté nous Adolphe
 Dediquier, Maire et officier public de
 l'Etat civil de la Commune de Trilbardou,
 sous Comparses Leopold Jules Reaume,
 âgé de trente un ans, tailleur de Meaux,
 demourant à Quincy, Canton de Celay,
 Arrondissement de Meaux, Seine et
 Marne, et Felix Augustin Reaume,
 âgé de cinquante huit ans, Charretier,
 demourant à Trilbardou, tous deux
 hommes majeurs; Le premier témoin
 pere adoptif, et le second aïeul adoptif,

Du Dées ci après nommée; Lesquels
 nous ont déclaré que Alexandre
 Hermand Leopold Reaume, âgé de
 trois mois moins quatre jours, sans
 Profession, né à Quincy, Le Vingt neuf
 Décembre mil huit cent soixante quatre,
 et demourant chez ses pere et mere
 fils naturel et reconnu de Leopold
 Jules Reaume, premier témoin et de son
 femme, et de Mademoiselle Louise
 Adeline Meaume Meunier, âgée de
 trente deux ans, sans Profession, demourant
 ensemble au dit Quincy, est décès au dit
 Trilbardou au domicile du sieur Felix
 Augustin Reaume, son aïeul et second
 témoin, ci dessus nommé, chez lequel il
 demourait depuis quelques jours; et au dit lieu
 à cinq heures du Matin; et après
 nous être assurés du Dées, avons
 dressé le présent acte, que les déclarants
 ont signé avec nous, après lecture faite.

Meaux Reaume
 L. Signifié

N° 20.
 Acte de
 Dées de
 Ferdinand Charles
 Louis Pascal
 77^{bis}

Acte de Dées
 En mil huit cent soixante Cinq,
 Le Sept Septembre, six heures du soir; par
 devant nous Adolphe Dediquier, Maire
 et officier public de l'Etat civil de la
 Commune de Trilbardou, sous Comparses
 Leopold Jules Reaume, âgé de trente
 un ans, tailleur de Meaux, demourant
 à Quincy, Canton de Celay, Arrondissement

Approuvé quatre
Lettres royales mises
au présent acte.

Remises

Notaires

N. d. signifié

N^o 21.

De Meaux, en momentanément à Villbardou,
en Felix Augustin Roanne, âgé de
Cinquante huit ans, Charretier, demeurant
à Villbardou, tous deux témoins majeurs;
Leq^l de premier, père nourricier, et le
second proche, Voisin du défunt et
après nommé; Lesquels nous ont déclaré
que Ferdinand, Charles Louis Pascal,
âgé de quatre mois et demi, sans Profession,
né à Noisy Le Grand, fem. en -oise
en nourricier à Villbardou; fils de
Charles Victor Joseph Pascal, âgé
de trente trois ans, Blanchisseur, ven
de Adeline Lucie Benoist, âgée de
trente ans, Blanchisseuse, demeurant
ensemble au dit Noisy Le Grand; est
decédé au dit Villbardou, au domicile
du Sieur Felix Augustin Roanne.
Deuxième Remise ci dessus nommé, chez
lequel il étoit momentanément en nourrice,
aujourd'hui, à Chaz Beures Du Matin;
et après nous être à l'issue du Dicit,
avons dressé le présent acte, que les
Déclarants ont signé avec nous, après
lecture faite.

Remises

N. d. signifié

Can mil huit cent soixante cinq,
le vingt trois septembre, onze heures du matin,
par devant nous Adolphe Dehigniere, Maire
en officier public de L'Etat civil de la Commune
de Villbardou; en comparus Cyrille Jérôme
Adam, âgé de trente neuf ans, Receveur des
Contributions Directes, demeurant à Chelles,
Canton de Laguy, fem. en -Marie, es

Acte de
Naissance

de
Albertine Louise
Bouvier.

22 septembre.

rente trois ans, Mancuvrier, demeurant à
Villbardou; lequel nous a déclaré qu'il est
à trois heures du soir, il lui est né en
son domicile une enfant qu'il nous présente,
en qui nous reconnaissons Me Du Sexe
Femelle, en à laquelle il a donné Les
Prénoms de Albertine Louise;
laquelle enfant il a eu de son légitime Mariage,
avec Louise Marie Eliza Roam, âgée
de trente quatre ans, sans Profession, demeurant
à Villbardou, avec son mari; Lesdites
présentation et Déclaration nous ont été faites
en présence de Jean Pierre Roam, âgé
de soixante six ans, Cultivateur, beau père
du Déclarant, et François Alexandre Mandesval,
âgé de quarante cinq ans, Institutien, cousin
germain du dit Déclarant, tous deux témoins
majeurs demeurant à Villbardou; lesquels
ont signé avec nous le présent acte, après
lecture faite, excepté le peu de L'enfant
Comparant, qui nous a déclaré ne savoir signer.

M. Mandesval J. P. Roam
N. d. signifié

N^o 22.

Acte de
Décès
de
Paul de Sidore
Adam.

24 septembre.

Can mil huit cent soixante cinq,
le vingt quatre septembre, sept heures du soir,
par devant nous Adolphe Dehigniere, Maire
en officier public de L'Etat civil de la Commune
de Villbardou; en comparus Cyrille Jérôme
Adam, âgé de trente neuf ans, Receveur des
Contributions Directes, demeurant à Chelles,
Canton de Laguy, fem. en -Marie, es

Paul André Fourcay, âgé de vingt-huit ans,
 Gaillard & habitant, demeurant à Grilbardou,
 tous deux témoins majeurs; le premier fils, et le
 second proche voisin du défunt ci après
 nommé; Lesquels nous ont déclaré que
 Paul Nicolas Adam, âgé de soixante
 six-huit ans et demi, Propriétaire, né à
 Parredes, Canton de Arroudi, Vicomte de Noeuz,
 demeurant à Grilbardou; fils des défunt
 Paul Nicolas Adam, et Marie Jeanne
 Françoise Plateau, et époux de Adélaïde
 Melanie Duffocq, âgée de soixante deux
 ans, aussi Propriétaire, demeurant à Grilbardou,
 est décédé au même lieu, en son domicile, aujourd'hui
 à quatre heures du soir; et après nous être
 assuré du Dées, avons vu de le présent acte,
 que les Déclarants ont signé avec nous, après
 lecture faite.

Paul André Fourcay
Paul Nicolas Adam
 mil huit cent cinquante Cinq, Le
 quatre Octobre, trois heures du Matin; par devant
 nous Joseph Desaignes, Maire et officier public
 de l'état civil de la Commune de Grilbardou;
 et Comparu Louis Joseph Doyet, âgé de quarante
 deux ans, Maronnier, demeurant à Grilbardou;
 lequel nous a déclaré qu'il est à onze heures du
 Matin, il lui est venu en son domicile, une
 enfant qu'il nous présente, et que nous
 reconnaissons être du sexe féminin, et
 à laquelle il a donné les Prénoms de Marie
 Joséphine Genesière; laquelle enfant il a eu

à contracté mariage avec
 Bourdieu François de son
 tout mention fait par nous
 officier et il est conté de ses
 mon mil neuf cent un.

Euf Rolley

de son légitime mariage, avec Augustine
 Bourdieu de son nom, âgée de trente cinq ans,
 sans Profession, demeurant à Grilbardou avec
 son mari; Les Dites présentations et Déclaration
 nous ont été faites en présence de Frère
 François Rodé, âgé de quarante trois ans,
 Maronnier, et Frère Louis Alexandre Paudoual,
 né de quarante cinq ans, Instituteur, tous
 deux témoins majeurs demeurant à Grilbardou,
 et proches voisins du Déclarant; Lesquels
 ont signé avec nous le présent acte après lecture
 faite, le receipte le père de l'enfant Comparu,
 qui nous a déclaré ne savoir signer.

André Desaignes
de Grilbardou

N^o 29.

Acte de
 Naisance
 de
 Marie Joséphine
 Genesière Doyet.

3 Octobre.

En acte en date des 25 février 1855
 inscrit à la mairie d'Arpajon
 (A. d. O.) sous Marie Joséphine
 Genesière dont la naissance et
 constatés dans l'acte ci contre.

N^o 24.

Acte de
 Dées
 de
 Pierre Louis
 Leroy.

14 Octobre.

Le mil huit cent cinquante cinq, le
 quatorze Octobre, cinq heures du soir; par devant
 nous Adolphe Desaignes, Maire et officier public
 de l'état civil de la Commune de Grilbardou;
 sans Comparu André Onizime Debeaupuis,
 âgé de trente cinq ans, Maronnier, et Frère
 Pierre Doyet, âgé de trente un ans, Maronnier
 tous deux témoins majeurs demeurant
 à Grilbardou, le premier gendarme, et le second
 proche voisin du défunt ci après nommé;
 Lesquels nous ont déclaré que Pierre
 Louis Leroy, âgé de soixante dix neuf ans,
 sans Profession, né à Gressy, Canton de Clary,
 demeurant à Grilbardou; fils des défunt Pierre
 Louis Leroy, et de Marie Catherine
 Pocquet, et veuf de Louis Joséphine
 Binerie Dely, est décédé au dit Grilbardou

N^o 25.

Acte de
Dées
De
Emilie Laure
Daverdin.

17 Octobre.

Et ex tous deux lesdits
mineurs demeurant à
Grillardon.
Approuvé le renvoi bon.

J. A. Héaury
J. L. Héaury
J. de Héaury

Aujourd'hui à deux heures du matin, au
Domicile du sieur André Quezime Debeaupuis,
son gendre, en premier lieu, et de ses nommes,
chez lequel il vivait à pension alimentaire;
et après nous être assemblés au Dées, avons
dressé le présent acte, que les Déclarants ont
signé avec nous, après Lecture faite.

*J. Debeaupuis et Pierre
Debeaupuis*

Par un bon cent soixante cinq, Le
Dix Sept Octobre, quatre heures du soir, par
devant nous Adolphe Dédignin et Marie les
officiers publics de l'état civil de la Commune
de Grillardon, sous Comparses Félix Augustin
Régaine, âgé de cinquante neuf ans, Charretier,
et François Louis Régaine, âgé de trente ans,
Chauffeur de machines, le premier, quel maternel
et le second cousin germain de sa femme et après
nommée, lesquels nous ont déclaré que
Emilie Laure Daverdin, âgée de
seize ans un mois, sans Profession, née et
demeurant à Grillardon; fille de M^{rs} Jean
Baptiste Daverdin, et de Victoire Petitville
Siquet, âgée de quarante trois ans, Marchande
de boucherie demeurant à Grillardon, est décédée
au manoir d'ieu, au Domicile de sa mère, aujourd'hui
à sept heures du matin; et après nous être
assemblés au Dées, avons dressé le présent
acte, que les Déclarants ont signé avec nous
après Lecture faite.

J. A. Héaury
J. L. Héaury
J. de Héaury

N^o 26.

Acte de
Dées
De
Genevieve Rosalie
Dubouché.

22 Novembre.

Par un bon cent soixante cinq, de
deux deux Novembre, trois heures du soir,
par devant nous Adolphe Dédignin, Maire
de l'office public de l'état civil de la Commune
de Grillardon, sous Comparses Pierre Calixte
Fleurot, âgé de soixante deux ans, Propriétaire,
et Jean Mariotte Vincent Chobert, âgé de
soixante trois ans, et aussi Propriétaire; le premier
sans père, et le second proche voisin de la
Dées et après nommée, tous deux témoins
mineurs demeurant à Grillardon; et de laquelle
nous ont déclaré que Genevieve Rosalie
Dubouché, âgée de soixante deux ans
sept mois, sans Profession, née et demeurant
à Grillardon; fille des défunts Claude Charles
Dubouché, et Marie Marguerite Rosalie
Quenin, et veuve de Pierre Victor
Puffière, est décédée au Dées Grillardon
au Domicile de Marie Victor Chobert, âgée
de quarante ans, Marchande d'épicerie; sa belle fille
laquelle se trouve aussi veuve de Charles Victor
Puffière; chez laquelle elle s'est retirée pour
cause de maladie; aujourd'hui à neuf
heures du matin; et après nous être assemblés
au Dées, avons dressé le présent
acte, que les Déclarants ont signé avec
nous, après Lecture faite.

Robert Fleurot
J. de Héaury

N^o 24.

Acte de
Noces
de
Marie Léontine
Charles.

27 Novembre

Paris

Mil huit cent soixante cinq, le vingt
huit Novembre, entre nous Du N^{os} 17, par devant
nous Adolphe Dedignieres, Maire en office public
de l'Hôtel civil de la Commune de Epilbardou, et
Comparaux Honoré Charles, âgé de
vingt sept ans, Cordonnet, demeurant à Epilbardou;
de quel nous a déclaré qu'il est à tout bon sens
sont, il lui en a été en son domicile, une Epilbardou
qu'il nous présente, et que nous reconnaissons être
un sexe féminin, et à laquelle il a donné Les
Prénoms de Marie Léontine; laquelle
enqu'il a eu de son légitime mariage, avec
Clémence Sophie Gahvelon, âgée de vingt
quatre ans, sans Epilbardou, demeurant à Epilbardou
avec son mari; desdites présentations et déclarations,
nous en été faits en présence de Eugène
Alexandre Charles, âgé de trente six ans,
Maire honoraire, frère du déclarant, et Louis Emile
Charpentier, âgé de vingt trois ans, Mairier,
proche voisin du déclarant, tous deux demeurant
ensemble demeurant à Epilbardou; lesquels
ont légitimé avec nous le présent acte après
lecture faite, excepté le père de l'enfant
Comparant, qui nous a déclaré ne savoir signer.

Charles c e a
Charpentier Emile
J. de Signeur

Mil huit cent soixante cinq

Clos et arrêté de Person Requisite destiné
à constater les Noces et Mariages en
Noces de la Commune de Epilbardou, pendant
le Cours de l'année mil huit cent soixante cinq,
par nous Maire de ladite Commune soussigné,
Ce jour huit Novembre mil huit cent
soixante cinq.

J. de Signeur

Mil huit cent soixante cinq

Cable Alphabétique des Actes Contenus au Présent Register.

Naisances.

N ^o Noms	N ^o en Regis.	Noms en Prenoms.	Date	
			des Actes	de Naisances des Mariages.
1	9.	Pettencu Amandine	20 Mars	19 Mars
2	21.	Douvier Albertine Louise	23 g ^{bre}	22 g ^{bre}
3.	27.	Charles Marie Leontine	28 g ^{bre}	27 g ^{bre}
4.	14.	Dubois Abel	6 Jun	6 Jun
5.	8.	Foy Estelle Fanny	2 Mars	2 Mars
6.	7.	LeBon Francois Julia	28 février	27 février
7.	17.	Harland Claire Felicité	11 Juillet	10 Juillet
8.	1.	Pottier Jules Theodore (L'Houray)	14 Janvier	13 Janvier
9.	3.	Rain Emil Simon	9 Janvier	9 Janvier
10.	2.	Reaume Emil Ernest (L'Houray)	9 Janvier	9 Janvier
11	23.	Soyet Marie Josephine Genevieve	14 g ^{bre}	13 g ^{bre}

Mariages.

1.	6.	Maciet Jules Ernest, en Permeille Emilie Aimee	24 Janvier	24 Janvier
2.	11.	Reaume Francois Louis, en Rochard Leticie Rosalie.	19 Jun	19 Jun
3.	13.	Proisvaller Antoine Octave, en Coyllaud Marie Angèle Virginie	20 Mai	20 Mai

W. H. H. H. H. H.
L. H. H. H. H. H.
ye

Décès.

N ^o Noms	N ^o en Regis.	Noms en Prenoms.	Date	
			des Actes.	des Décès.
1.	22.	Adam Paul Isidore	24 g ^{bre}	24 g ^{bre}
2.	17.	Bancusam Deatrice Eleonore	10 Janvier	10 Janvier
3.	16.	Charbon Joseph	27 Jun	27 Jun
4.	21.	Daveau Emilie Laine	17 g ^{bre}	17 g ^{bre}
5.	26.	Dubouche Genevieve Rosalie	22 g ^{bre}	22 g ^{bre}
6.	18.	Jacquinet Emilie Cornelia	17 Juillet	16 Juillet
7.	11.	Lesere Cecile	4 Avril	4 Avril
8.	11.	Leroy Pierre Louis	14 g ^{bre}	14 g ^{bre}
9.	10.	Manchon Clementine	30 Mars	29 Mars
10.	1.	Parain Louis Edouard Theodore	4 Janvier	4 Janvier
11.	20.	Pascal Ferdinand Charles Louis	7 g ^{bre}	7 g ^{bre}
12.	19.	Reaume Alexandre Bernard Leopold	2 ^e Avril	2 ^e Avril
13.	12.	Requinet Oie Vincent	2 ^e Avril	2 ^e Avril

Récapitulation.

Naisances	11
Mariages	3
Décès	13
Total	27 Actes.

Certifié vrai et véritable par Nous Maire de la Commune de Villardieu, soussigné
cejourd'hui quatre Janvier, mil huit cent soixante dix et ./.
N^o de signature